



## Annexe au contrat de scolarisation

### Règlement financier pour l'année scolaire 2027-2028

#### 1. Les tarifs

##### 1.1. La contribution des familles

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements.

- **Réductions tarifaires pour les fratries**

Réduction pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire Saint-Genès et vivant sous le même toit

Des réductions **automatiques** sont appliquées sur la contribution des familles :

- 2 enfants → -5 %
- 3 enfants → -10 %
- 4 enfants → -15 %
- 5 enfants → -20 %

Pour l'école Saint-Michel, les réductions sont consenties seulement sur la contribution des familles.

- **Aides exceptionnelles**

Pour les familles rencontrant des problèmes financiers, ou dont des difficultés imprévisibles modifieraient la situation en cours d'année scolaire, une solution peut toujours être recherchée, en adressant une demande au service comptabilité. L'attribution éventuelle de cette aide exceptionnelle se fera après étude de votre dossier.

- **Les bourses**

Pour toute demande de dossier ou pour toute question, les familles peuvent se rapprocher du secrétariat de l'unité concernée.

##### 1.2. Les prestations annexes à la scolarité

###### 1.2.1. Garderie/Etude

La garderie ou l'étude est facultative, Le choix des jours de garderie/étude se fait en début d'année.

Le prix est forfaitaire quelque soit le nombre de jours par semaine.

Il est possible de modifier son inscription en cours d'année en prévenant les secrétariats d'unité par école directe.

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE

160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 33 84 84

[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)





## Demi-pension

Le choix de la demi-pension (lundi, mardi, jeudi et vendredi) se fait au moment de l'inscription. Son prix est un forfait annuel, quel que soit le nombre de jours par semaine.

- **Réductions tarifaires pour les fratries**

Réduction pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire Saint-Genès et vivant sous le même toit

Des réductions **automatiques** sont appliquées sur la demi-pension, pour autant que les enfants ont le même régime d'inscription :

- 2 enfants → -5 %
- 3 enfants → -10 %
- 4 enfants → -15 %
- 5 enfants → -20 %

Pour l'école Saint-Michel, les réductions sont consenties seulement sur la contribution des familles

Il est possible de modifier son régime en cours d'année en prévenant le service comptabilité par école directe ;

Des frais de gestion sont facturés en cas de démission de la demi-pension en cours-d'année.

Suivant le niveau de classe, les élèves se voient attribuer une carte à codes nominative. Une somme de 5 € (ou de 10 € pour une carte magnétique) est facturée pour son renouvellement en cas de perte ou de détérioration.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 15 jours civils consécutifs dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension sont remboursées à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence.

En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertit les parents par lettre simple.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence pour convenance personnelle.

## Externe

Les élèves externes ont la possibilité de déjeuner exceptionnellement au prix du repas occasionnel. Les repas doivent être payés en amont via le porte-monnaie sur école-directe. Les repas non consommés seront reportés sur l'année suivante ou remboursés sur demande lorsque l'élève quitte l'établissement scolaire.

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE

160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 33 84 84

[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)



PAI

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme annuelle forfaitaire est demandée. Elle couvre la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas. Un dossier est à compléter. Un repas complet sécurisé sur les allergènes peut vous être proposé par notre société de restauration.

### 1.2.3. Ateliers/activités pédagogiques, sportives ou culturelles

Des ateliers/activités pédagogiques sportives ou culturelles pourront être proposés aux élèves :

- Sorties et voyages
- Classe à projet, option : Théâtre, numérique, Cambridge ...
- Stages : Pré-rentree, BIA, IELTS ...
- Association sportive (du collège au Lycée)
- Inscription à différents concours (Kangourou, Kwyk ...)

Certains de ces ateliers/activités feront l'objet d'une facturation ultérieure aux familles en fonction du projet, les éléments seront communiqués aux familles avant le début de l'activité.

### 1.2.4 Fournitures, livres et cahiers d'exercices

- **Ecole** : Une partie des fournitures et cahiers d'exercices est fournie et facturée
- **Collège** : l'établissement achète les livres scolaires qui sont subventionnés par le Conseil Départemental. Les cahiers d'exercices sont fournis et facturés.  
Pour les 6<sup>èmes</sup>, afin d'éviter un cartable trop lourd l'établissement fournit un jeu de livres supplémentaire à garder au domicile ; une participation est demandée pour le financer.
- **Lycées** :
  - o **Livres** : Une mise à disposition des livres est organisée par l'Apel pour ceux subventionnés par la Région (Un montant est facturé)  
Pour les autres livres, l'Apel organise une location (Un montant est facturé).
  - o **Cahiers d'exercices** : Certains cahiers d'exercices sont fournis et facturés.
  - o **Ipad et livres numériques** : Au lycée des métiers, selon la filière, des Ipad et livres numériques sont fournis et facturés.

## 1.3. Assurance scolaire

Une assurance scolaire incluant la garantie individuelle accident est contractée par l'établissement pour chaque élève et incluse dans la contribution des familles. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont communiqués aux parents.

Si les parents fournissent une attestation d'assurance scolaire incluant une garantie Individuelle accident avant le 10 septembre, l'assurance souscrite par l'établissement est déduite de la facture annuelle.

## 1.4. Cotisation Apel

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles

**ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE**

160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 33 84 84

[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)



un ensemble de services. L'adhésion à l'Apel inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».

La cotisation est une cotisation par famille. Pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits dans l'établissement, la cotisation est rattachée à l'aîné des enfants.

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, vous pouvez vous rapprocher du service comptabilité (economat@saint-genes.com)

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel, vous devez faire part de votre refus d'adhésion avant le 10 septembre à l'adresse suivante : economat@saint-genes.com.

### 1.5. Tableau récapitulatif des tarifs

| Contribution des familles et frais divers Tarifs 2026-2027 <sup>(1)</sup> |                   |                 |                    |               |                      |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|---------------|----------------------|
| Montant des frais                                                         | Ecoles Bx et Tal. | Ecole St Michel | Collèges Bx et Tal | Lycée Général | Lycée des Metiers    |
| Contribution des familles                                                 | 1 018 €           | 830 €           | 1 258 €            | 1 356 €       | 1 356 €              |
| Demi-pension 4 jours                                                      | 1 022 €           |                 | 1 140 €            | 1 140 €       | 1 140 €              |
| Demi-pension quot.fam.>1201                                               |                   | 1 067 €         |                    |               |                      |
| Demi-pension quot.fam. de 0 à 1200                                        |                   | 817 €           |                    |               |                      |
| Repas occasionnel                                                         | 9,10              | 9,10            | 9,10               | 9,10          | 9,10                 |
| P. A. I.                                                                  | 284 €             | 284 €           | 284 €              | 284 €         | 284 €                |
| Etude/garderie 1 enfant                                                   | 391 €             | 365 €           | 391 €              |               |                      |
| Etude/garderie 2 enfants                                                  | 502 €             | 468 €           | 502 €              |               |                      |
| Etude/garderie 3 enfants et +                                             | 586 €             | 583 €           | 586 €              |               |                      |
| Etude/garderie occasionnelle                                              | 10,20 €           | 10,20 €         | 10,20 €            |               |                      |
| Opération poids du cartable 6èmes                                         |                   |                 | 66 €               |               |                      |
| Fournitures scolaires                                                     | 76 €              | 51 €            |                    |               |                      |
| Fournitures scolaires Petite section                                      |                   | 51 €            |                    |               |                      |
| Bourse aux livres                                                         |                   |                 |                    | 20 €          |                      |
| IPAD (pour les 2nd une subvention sera déduite)                           |                   |                 |                    |               | 159 €                |
| Livres numériques ( Montant suivant la classe de l'élève)                 |                   |                 |                    |               | Entre 40 € et 70 €   |
| Equipement professionnel (pour les 2nd une subvention sera déduite)       |                   |                 |                    |               | Entre 200 € et 220 € |
| Frais de gestion ( Changement régime)                                     | 22 €              | 22 €            | 22 €               | 22 €          | 22 €                 |
| Frais de gestion paiements par chèque                                     | 22 €              | 22 €            | 22 €               | 22 €          | 22 €                 |
| Renouvellement carte scolaire                                             | 5 €               | 5 €             | 5 €                | 10 €          | 10 €                 |
| Acompte d'inscription                                                     | 150 €             | 50 €            | 150 €              | 300 €         | 150 €                |
| Acompte de réinscription                                                  | 150 €             | 50 €            | 150 €              | 300 €         | 150 €                |
| Cotisation APEL volontaire                                                | 27 €              | 27 €            | 27 €               | 27 €          | 27 €                 |

(1) Les tarifs seront mis à jour et votés par le conseil d'administration en janvier 2027

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE

160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 33 84 84

[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)



## **1.6. Contributions volontaires, dons**

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien à l'établissement pour aider les familles en difficultés financières

## **2. Modalités financières**

### **2.1. Acompte d'inscription ou de réinscription**

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, un acompte est versé par les parents ; cet acompte est déduit de la facture annuelle

### **2.2. Modalités de facturation**

L'ensemble de ces prestations fait l'objet d'une facture annuelle qui est adressée aux familles en début d'année avant le 5 octobre.

Des factures de régularisation pour les prestations annexe rendues de manière occasionnelle (restauration, étude/garderie) sont émises

### **2.3. Modalités de paiement**

Trois modalités de paiement sont proposées aux parents : le prélèvement mensuel, le règlement par chèque et le paiement par carte bancaire. Le prélèvement automatique est le mode de règlement privilégié et souhaité par l'établissement. Des frais de gestion sont demandés pour les paiements par chèques.

#### **2.3.1. Prélèvement**

Le rythme de paiement est le suivant :  
Le 5 ou 15 de chaque mois d'octobre à juillet.

Les parents sont invités à compléter le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB / IBAN.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

#### **2.3.2. Règlement par chèque ou par carte bancaire**

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de l'AEESP Saint-Genès La Salle.  
Les règlements par carte bancaire sont à effectuer sur école directe.

Le rythme de paiement est le suivant :  
Le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels.

En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

## **2.4. Impayés**

**ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE**

**160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex**

**Tel : 05 56 33 84 84**

**[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)**





L'établissement se laisse le droit d'intenter toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## 2.5. Résiliation

En cas de résiliation du contrat de scolarisation les remboursements interviennent à compter du 1er jour qui suit le départ de l'élève.

Signature chef d'établissement coordonnateur

Bordeaux le 01-09-2026

*Olivier Riant*

Signature électronique des représentants légaux de l'élève ou l'étudiant

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVE SAINT-GENES LA SALLE BORDEAUX - TALENCE

160, rue de Saint-Genès, CS 21103 - 33 081 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 33 84 84

[www.saint-genes.com](http://www.saint-genes.com)

